



## EXTRAIT N°70/2025 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

Date de la convocation :  
Le 29 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux  
En exercice 33

**En début de séance :**  
Présents 22  
Procurations 3  
Absents 7  
Excusés 1

**En cours de Séance :**  
Présents 21  
Procurations 3  
Absents 7  
Excusés 2

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois d'octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence de monsieur le Maire, M. Yan MONPLAISIR

**PRESENTS :**

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, M. NAPOLY Raymond, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. ARETO Joseph, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric M. DELPHIN Laurent, M. FERDINAND Thierry, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse. M. MARLET Camille,

**ABSENTS EXCUSES** : Mme DUCADOS Anne-Caroline, (procuration à M. CACLIN Laurent), Mme MENCE Marielle, (procuration à Mme MARLIACY Danielle). M. ROSELET Jean-Christophe (procuration à M. ADELE Claude), M. MARLET Daniel

**ABSENTS NON-EXCUSES** : M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, M. ATHANASE Rémy M. CIDOLIT Bertrand, Mme CARDOU Josiane Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme FRANCOIS Francine.

**ASSISTANTS** M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. José SOUDOUROM (DUPRU), Victor VELAYE (Dirfin), Mme Elona KRISTO (DST),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture  
972-219722246-20251006-70-2025-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2025  
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Accusé de réception en préfecture  
972-219722246-20251006-70-2025-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2025  
Date de réception préfecture : 10/10/2025

## **CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT CHARGE DE MISSION ANIMATION ECONOMIQUE (H/F)**

70

Le Maire expose :

### **Fondements réglementaires :**

- Code général des collectivités territoriales ;
- Code général de la fonction publique territoriale ;
- Décret n°88-145 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- Décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;
- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

### **CONTEXTE :**

Dans le cadre du renforcement du service des affaires économiques, la commune de Saint-Joseph souhaite structurer durablement son action en matière de développement économique local. Jusqu'à présent, les missions d'animation économique étaient assurées de manière ponctuelle ou mutualisée, ce qui limite la capacité de la collectivité à accompagner efficacement les acteurs économiques du territoire.

Afin de répondre aux enjeux de promotion du territoire, de valorisation des initiatives locales et de structuration des partenariats économiques, il est proposé de créer un emploi permanent de "Chargé de mission animation économique (H/F)".

Ce poste sera placé sous la responsabilité de la Direction des affaires économiques, et exercé à temps complet. Il pourra être pourvu par un agent titulaire ou, à défaut, par un agent contractuel.

### **PERSPECTIVE :**

La création de cet emploi permanent permettra :

- De promouvoir les forces vives du territoire : entreprises, filières agricoles, initiatives touristiques ;
- De valoriser les projets structurants à travers des supports de communication et des événements.

Accusé de réception en préfecture  
972-219722246-20251006-70-2025-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2025  
Date de réception préfecture : 10/10/2025

- De créer des synergies entre les acteurs économiques et institutionnels locaux ;
- D'animer les réseaux professionnels et les partenariats publics/privés ;
- D'organiser et de participer à des manifestations économiques valorisant les savoir-faire locaux ;
- D'accompagner les entrepreneurs et entreprises locales dans leurs démarches de développement ;
- D'assurer une veille stratégique et sectorielle ;
- De contribuer au pilotage administratif, juridique et financier des projets économiques.

Le poste pourra être positionné sur l'un des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux, en fonction du profil et des compétences du candidat retenu.

Le traitement sera calculé par référence à l'échelon, augmenté des 40%, et l'agent bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur

- **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité

**D'AUTORISER** la création d'un emploi permanent de "Chargé de mission animation économique (H/F)", relevant d'un des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux, à temps complet ;

**D'AUTORISER** le recrutement d'un agent titulaire ou, à défaut, d'un agent contractuel ;

**D'AUTORISER** l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 06 octobre 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le



Accusé de réception en préfecture 972-219722246-20251006-70-2025-DE Date de télétransmission : 10/10/2025 Date de réception préfecture : 10/10/2025
--